

LE BUDGET MUNICIPAL



COMMENT ÇA MARCHE ?

Le budget de la Commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Commune. Il est établi en 2 sections : le **fonctionnement** et l'**investissement** sont séparés, tant en recettes qu'en dépenses, mais sont rassemblés dans un document unique appelé «**budget primitif**» (BP) qui est un budget prévisionnel.

Le budget est proposé par la Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les Communes d'au moins 3500 habitants, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, appelé Débat d'orientation budgétaire (DOB).

L'adoption du budget

Il doit habituellement être adopté entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de l'année en cours. Cependant, en 2020, en raison du contexte particulier de la crise sanitaire et du report du 2^{ème} tour des élections municipales pour les Communes concernées, l'adoption du budget a été reportée au **31 juillet** dernier délai. À la Crèche, il a été voté le 15 juillet.

L'exécution du budget

Une fois adopté, le budget est exécuté. Il appartient à la Maire, exécutif de la Commune, de veiller à son respect. La Maire en est l'**ordonnatrice** : elle engage, liquide, mandate et ordonne, mais c'est le comptable du Trésor Public qui effectue le paiement et recouvre les recettes. Cette séparation entre l'ordonnatrice et le payeur garantit en partie la bonne exécution des textes réglementaires.

Le compte administratif

Les comptes de la collectivité de l'année précédente sont arrêtés lorsque le compte administratif (CA), présenté par la Maire est **examiné et voté**, au plus tard, le 30 juin. Cette année, la date d'arrêt du compte administratif 2019 a été reportée au 31 juillet maximum. Le compte administratif de La Crèche a été voté le 15 juillet.

L'INTERVIEW

4 questions à... Sébastien Guillon, Adjoint au Maire chargé du budget, des finances et de la prospective

Dans quel contexte avez-vous préparé le budget 2020 ?

Durant la campagne électorale des municipales, notre liste avait analysé la situation financière et s'attendait à une situation d'endettement important de la Commune. Le ratio de désendettement que nous avons alors annoncé, situé entre 13 et 14 ans, s'est confirmé. Après les élections du 15 mars, le contexte lié à la crise sanitaire a entraîné une perte financière pour la collectivité (restauration scolaire, périscolaire...) et néanmoins des charges pratiquement identiques à couvrir. Des investissements inconsiderés de la précédente équipe municipale, ajoutés à une perte globale liée au Covid 19 de 250 000 €, ont engendré de vraies incertitudes pour équilibrer le budget 2020.

Finale, à votre prise de fonction, où en sommes-nous ?

La nouvelle équipe municipale hérite d'une situation qui avait été qualifiée de fragile par les Finances publiques. À l'analyse des comptes administratifs de 2016 à 2018, ces dernières préconisaient de ne pas engager la Ville dans des investissements inconsiderés, de regagner de la capacité d'autofinancement et de ne surtout pas emprunter. Malgré tout, en 2019, 1,35 M€ ont été empruntés, essentiellement pour la restructuration du stade Groussard. Nous avons constaté également, dans le budget de fonctionnement, une augmentation significative des charges à caractère

général et des charges de personnel. Tout porte à croire à un certain « laisser-aller » de la part des précédents élus, notamment en année pré-électorale... En effet, près de 200 000 € de factures imputables à 2019 ont été réglées en 2020, afin de dissimuler une capacité d'autofinancement inadéquate avec les volontés d'investissement de l'équipe précédente.

Quelles sont les priorités de la nouvelle équipe municipale en terme de budget ?

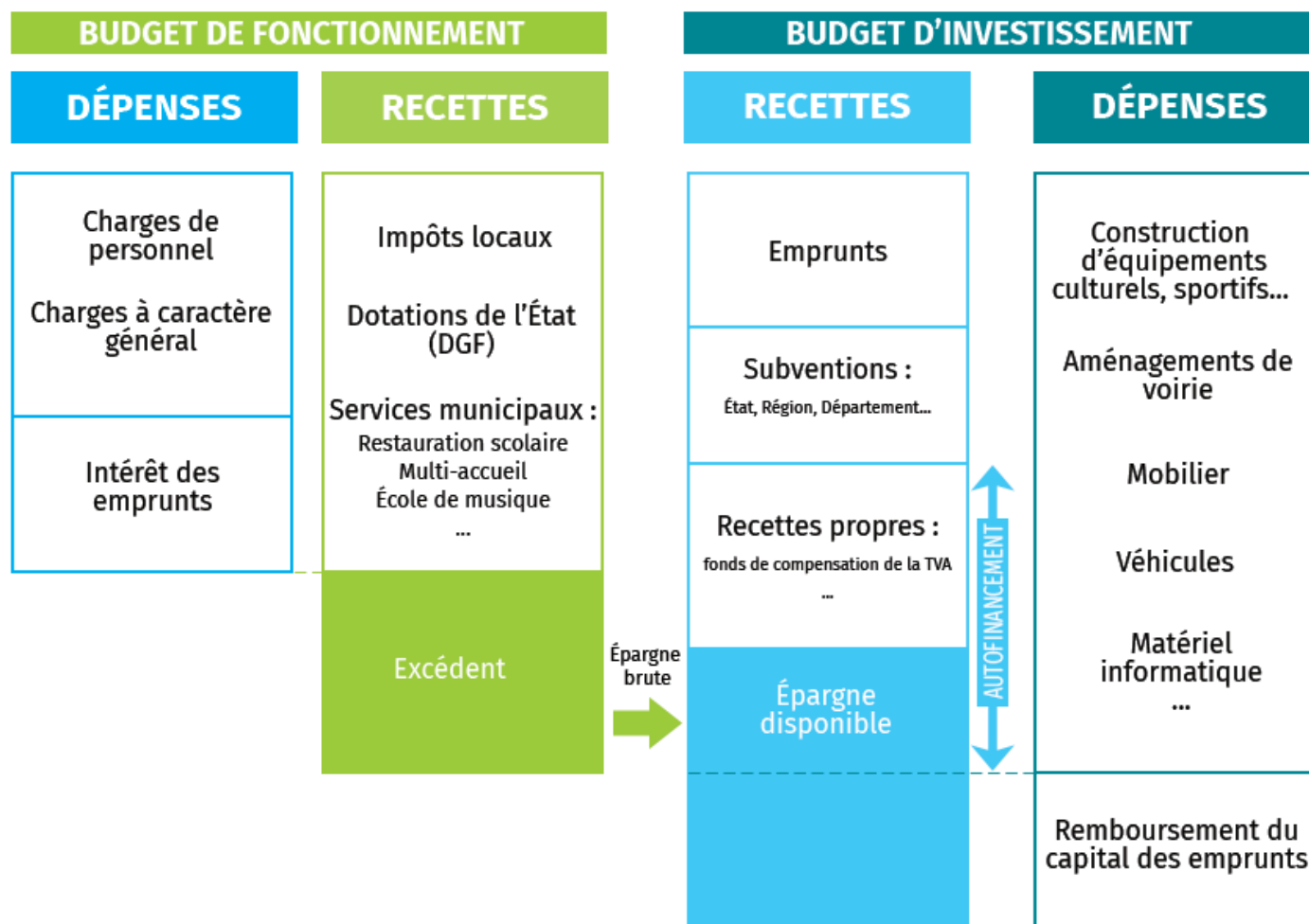
Économies, économies, économies !! Et continuité de service. Compte tenu des difficultés financières auxquelles la Commune va devoir faire face dans les années à venir, nous avons fait le choix de partager le diagnostic financier avec la population. L'objectif sera de dégager les marges nécessaires pour mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus. Ainsi, nous allons devoir faire des économies drastiques, chercher à renégocier l'état de la dette et à accroître l'allocation de compensation versée par la Communauté de Communes. Si cela ne suffit pas, il pourra être envisagé une augmentation de la fiscalité, à définir avec les habitants et les habitantes. C'est pourquoi le budget 2020 est un vrai budget de transition. Pour cet exercice, nous avons néanmoins fait le choix de ne pas augmenter les impôts, malgré des difficultés importantes à boucler le budget. L'objectif est également de pouvoir discuter librement des perspectives concernant la fiscalité locale, avec les habitants.e.s.



La Commune a reçu un avertissement de la Préfecture en matière de finances. Qu'en est-il ?

Nous avons été convoqués début juillet par la Préfecture des Deux-Sèvres, organe de contrôle de légalité, de contrôle budgétaire et financier des collectivités, car la cotation de la Ville est descendue sous le seuil d'alarme, sur les 2 derniers exercices de 2018 et 2019. Les services de l'État et nous-mêmes dressons le même constat : l'état d'endettement de la Commune oblige à la prudence sur les emprunts durant les 3 prochaines années... Un rapport d'analyse financière pour l'année 2019 a été transmis par la Préfecture. Nous avons fait le choix de le publier sur le site internet de la Ville. Vous en retrouverez certains passages dans ce supplément finances.

COMPRENDRE LA STRUCTURE DU BUDGET MUNICIPAL



GLOSSAIRE DES TERMES COMPTABLES

- **Atténuation de charges** : dépenses réalisées par la Commune et qui vont bénéficier d'une réduction de la part d'organismes extérieurs. Ex. : remboursements maladie.
- **Atténuation de produits** : recettes perçues par la Commune et qui doivent être reversées à un autre organisme.
- **Autres charges de gestion courante** : ex. : annulation de recettes en cas d'impayés, subventions versées, indemnités des élus...
- **Budget primitif (BP)** : budget annuel prévisionnel de la collectivité, voté par le Conseil Municipal.
- **Budget annexe** : voir p. 8
- **Charges à caractère général** : fonctionnement quotidien de la Commune et l'entretien de son patrimoine.
- **Compte administratif (CA)** : bilan financier de la Collectivité pour l'année précédente, voté par le Conseil Municipal.
- **Dotations / reprises provisions semi-budgétaires** : il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la Collectivité à verser une somme d'argent significative. Ex. : toiture de la Mairie, chauffage de l'Hélianthe...
- **Opérations d'ordre** : ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Concernent principalement l'amortissement des biens de la Commune.
- **Restes à réaliser (RAR)** : dépenses engagées par la Collectivité, non mandatées, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Ils doivent être sincères.
- **Subvention** : aide financière, directe ou indirecte, allouée par une personne publique en vue de financer une activité d'intérêt général.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE PERSONNEL



**SALAIRES DES
AGENTS MUNICIPAUX**

EXEMPLES DE CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL



**GRAVILLONNAGE
DES VOIRIES**



**TRAVAUX DANS LES
ÉCOLES**



**MANIFESTATIONS
MUNICIPALES**



**ÉQUIPEMENTS DE
SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

LES SERVICES MUNICIPAUX : DES RECETTES MAIS AUSSI DES DÉPENSES



**RÉSTAURATION
SCOLAIRE**



RIBAMBELLE



**ÉCOLE DE
MUSIQUE**

BUDGET D'INVESTISSEMENT

EXEMPLES DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019



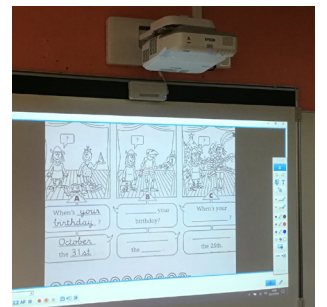
**RÉAMÉNAGEMENT
DU STADE**



**RUE DE BARILLEAU &
ROUTE DE L'ISLE**



**NOUVEAUX
VÉHICULES**



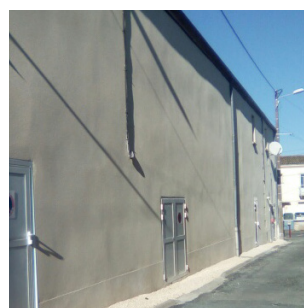
**VIDÉOPROJECTEURS
INTERACTIFS**



**RÉSTAURATION DE
L'ORGUE DE L'ÉGLISE**



**EXTENSION DU
PARKING DE LA GARE**



**PEINTURE DE LA
FAÇADE DU CINÉMA**



**PRÉAU DE L'ÉCOLE
MATERNELLE**

BUDGET
FONCTIONNEMENT

Soit un excédent de
fonctionnement en 2019 :
167 108 €
hors report de l'exercice
précédent



BUDGET PRINCIPAL 2019 : COMPTE ADMINISTRATIF

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	1 326 487 €	Atténuation de charges	103 273 €
Charges de personnel	2 916 786 €	Produits des services	654 518 €
Atténuations de produits	22 558 €	Impôts et taxes	3 433 604 €
Autres charges de gestion courante	560 928 €	Dotations et participations	1 158 742 €
Charges financières	154 342 €	Autres produits de gestion courante	22 738 €
Charges exceptionnelles	12 089 €	Produits financiers	72 €
Dotations provisions semi-budgétaires	2 111 €	Produits exceptionnels	222 074 €
Opérations d'ordre entre sections	575 542 €	Opérations d'ordre	142 930 €
TOTAL	5 570 843 €	TOTAL	5 737 951 €

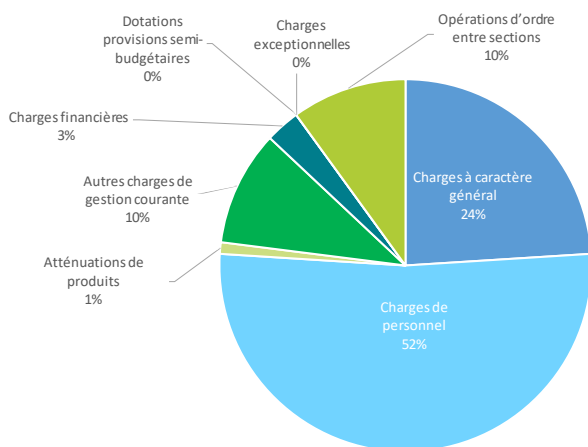
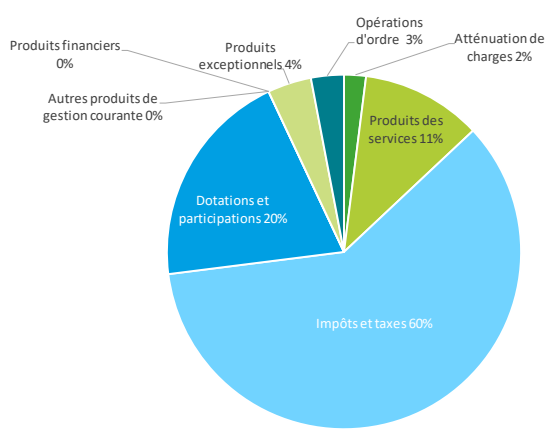
RATTACHEMENT DES
CHARGES ET PRODUITS

Le rattachement est une
opération **obligatoire** pour
les Communes de plus 3500
habitants.

Il ne vise que la section de
fonctionnement et permet de
dégager le résultat comptable
de l'exercice.

Ainsi, les charges engagées
sur l'exercice N-1 doivent être
rattachées à ce **même exercice**
sur le compte administratif.
Elles peuvent cependant être
régées sur l'année N.

à savoir

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT 2019RECETTES
DE FONCTIONNEMENT 2019

BUDGET DES PRINCIPAUX SERVICES PUBLICS EN 2019

	Dépenses 2019 (inclus frais de personnel)	Recettes 2019 (inclus tarification aux usagers)	Fonctionnement 2019	Fonctionnement 2018	Fonctionnement 2017	Fonctionnement 2016
Multi-accueil Ribambelle	535 901 €	443 343 €	-92 558 €	-114 389 €	-42 038 €	-128 586 €
Ecole municipale de musique	178 636 €	64 672 €	-113 964 €	-108 392 €	-100 650 €	-84 185 €



BUDGETS ANNEXES EN 2019

	Hélianthe	
	Fonctionnement	Investissement
2019	-93 661 €	-49 126 €
2018	-115 184 €	-48 961 €
2017	-86 926 €	-48 771 €
2016	-97 297 €	-51 956 €

	Cinéma	
	Fonctionnement	Investissement
2019	-46 704 €	-6 974 €
2018	-60 700 €	13 712 €
2017	-64 215 €	2 556 €
2016	-68 319 €	-26 502 €

	Salles municipales	
	Fonctionnement	Investissement
2019	-11 159 €	887 €
2018	-14 377 €	-4 092 €
2017	-14 423 €	-350 €
2016	-15 004 €	904 €



Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.).

Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

LE COMMENTAIRE DE SÉBASTIEN
GUILLON : 200 237 € NON
RATTACHÉS À 2019

Les charges réelles de fonctionnement (charges à caractère général + charges de personnel) progressent de 2,87 % entre 2015 et 2019 et de 5 % pour la seule période 2018/2019, d'après le compte administratif 2019. En réintégrant les factures 2019 non rattachées à l'exercice (payables sur le budget 2020), la hausse globale est de + 9,30 %.

Si les charges à caractère général de 2019 (1 326 487 €) prenaient en compte les factures 2019 non rattachées à cet exercice, soit 200 237 €, elles augmenteraient de + 33,88 %.

De même, les charges de personnel devraient être comptabilisées à hauteur de 2 976 148 € (CA + factures non rattachées), soit une hausse sur l'exercice 2019 de + 5,42 %. Le recours à du personnel extérieur, en particulier intérim via le Centre de Gestion, est très variable. En 2019, sa facturation passe à 242 380,91 € (soit + 54 %), en comptant les factures d'octobre, novembre et décembre 2019 non rattachées.

BUDGET
FONCTIONNEMENT



BUDGET PRIMITIF 2020 : TRANSITION ET RETOUR À LA FRUGALITÉ

Chapitre	BP 2020 voté	BP 2020 sans les rattachements	CA 2019 avec les rattachements	Différentiel BP 2020 sans rattachement / CA 2019
Charges à caractère général	1 299 084 €	1 158 209 €	1 467 362 €	-21,07%
Charges de personnel	2 900 000 €	2 840 638 €	2 976 148 €	-4,55%
Atténuations de produits	23 600 €	23 600 €	22 558 €	4,62%
Autres charges de gestion courante	473 511 €	473 511 €	560 928 €	-15,58%
Charges financières	150 148 €	150 148 €	154 342 €	-2,72%
Charges exceptionnelles	14 700 €	14 700 €	12 089 €	21,60%
Dotations provisions semi-budgétaires	4 000 €	4 000 €	2 111 €	89,46%
Dépenses imprévues	15 000 €	15 000 €		
Virement à la section d'investissement	644 806 €	644 806 €		
Opérations d'ordre entre sections	365 000 €	365 000 €	575 542 €	-36,58%
TOTAL	5 889 849 €	5 689 612 €	5 771 080 €	-1,41%

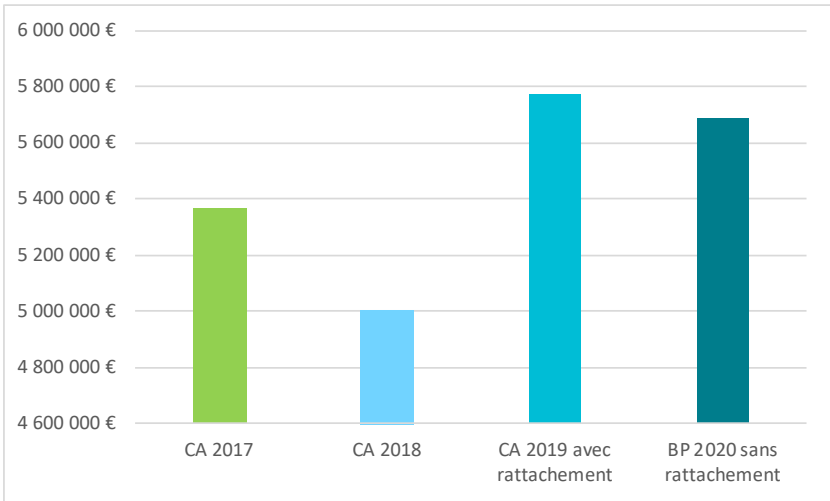


GLOSSAIRE
Voir p. 6

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	BP 2020	CA 2019	Différentiel BP 2020 / CA 2019
Atténuations de charges	90 000 €	103 273 €	-12,85%
Produits des services	513 685 €	654 815 €	-21,52%
Impôts et taxes	3 524 884 €	3 433 604 €	2,66%
Dotations et participations	995 640 €	1 158 742 €	-14,07%
Autres produits gestion courante	18 000 €	22 738 €	-20,84%
Produits financiers	100 €	72 €	38,24%
Produits exceptionnels	2 500 €	222 074 €	-98,87%
Reprises provisions semi budgétaires	5 000 €	0 €	
Opérations d'ordre	95 000 €	142 930 €	-33,53%
Résultat reporté	645 040 €	0 €	
TOTAL	5 889 849 €	5 737 951 €	2,65%



ÉVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (DÉPENSES)
2017-2020



LA DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT (DGF)

La DGF, principale dotation de l'État aux collectivités locales, est **stable en 2020**, à 27 milliards d'€, pour la 3^{ème} année consécutive, après 4 années de baisse continue entre 2014 et 2017. Elle représente **15,13 %** des recettes réelles de fonctionnement des collectivités.

En Deux-Sèvres, la DGF représente 58 580 163 €, soit un montant de **153 €/habitant**.

Source : Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires

à savoir



LA SYNTHÈSE DE SÉBASTIEN GUILLON

Nous avons volontairement fait apparaître certains chiffres corrigés sur cette page. En effet, les Créchois et Créchoises doivent être en mesure d'**appréhender la réalité financière de la Commune**, dans la perspective de la démarche que nous initierons, **pour la préparation du débat budgétaire 2021**.

Ici, nous voyons clairement, à travers les baisses de charges, initiées dès le budget primitif 2020, que la nouvelle équipe municipale entend rapidement mettre de l'ordre dans la gestion financière passée de la Commune.

BUDGET FONCTIONNEMENT



FISCALITÉ LOCALE : PAS D'AUGMENTATION... POUR LE MOMENT

Taux 2020 : La Crèche comparée aux autres Villes

	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
La Crèche	13,63%	51,67%
Saint-Maixent-l'Ecole	20,98%	95,39%
Vouillé	22,47%	75,66%
Aiffres	21,71%	82,80%
Chauray	16,12%	77,44%
Saint-Gelais	22,74%	82,45%
Niort	30,29%	78,47%

Les taux votés pour 2020 (idem 2019)

Taxe foncier bâti :

13,63 %

Taxe foncier non bâti :

51,67 %

0 %

d'augmentation

Soit une moyenne des autres Villes de :

Taxe foncier bâti :

22,38 %

Taxe foncier non bâti :

82,03 %



LA SYNTHÈSE DE SÉBASTIEN GUILLON

La Crèche n'a pas su, au fil du temps, mettre en œuvre une politique fiscale dynamique, apte à favoriser un développement équilibré de notre territoire. Ainsi, par exemple, les bâtiments municipaux, la voirie communale, les services aux habitants n'atteignent pas les niveaux des autres Communes environnantes.

Une fiscalité locale basse est loin d'être gage d'un cadre de vie efficient.

L'écart de fiscalité avec les autres Communes est abyssal :

- pour le foncier bâti, **le taux de La Crèche est inférieur de 64,20 %** par rapport à la moyenne des autres Villes
- pour le foncier non bâti, **le taux de La Crèche est inférieur de 58,75 %** par rapport à la moyenne des autres Villes



TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

+ 0 %

+ 2 %

École de musique
Cinéma

Aprèm'sport
Aprèm'créatifs

Restauration scolaire
adultes

Occupation du
domaine public
Photocopies

Temps périscolaires
Restauration scolaire
élèves

Ribambelle

Salles communales
(sauf associations)

Cimetières
communaux
Fourrière animale



LE COMMENTAIRE DE SÉBASTIEN GUILLON

Nous sommes attachés à ce que les services publics agissent dans la frugalité pour remplir les rôles plébiscités par la population.

Cette année, conformément à nos engagements de campagne, sur notre volonté de transparence et de partage des constats, **nous avons fait le choix de ne pas accroître la fiscalité locale, bien que la situation financière nous y contraigne.**

Durant l'hiver 2020, nous organiserons de larges échanges avec la population, pour voir ce qu'il convient de décider collectivement, afin de sortir la Commune de cette impasse financière.

BUDGET INVESTISSEMENT



BUDGET PRINCIPAL 2019 : DES INVESTISSEMENTS INCONSIDÉRÉS

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Subventions d'équipement versées	49 126 €	Subventions	349 822 €
Immobilisations corporelles	4 948 €	Emprunts et dettes assimilées	1 350 000 €
Ensemble des opérations	2 739 914 €	Dotations, fonds divers et réserves	251 649 €
Dotations, fonds divers et réserves	61 715 €	Immobilisations en cours	1 004 365 €
Subventions d'investissements	6 556 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	164 040 €
Emprunts et dettes assimilées	500 430 €	Opérations d'ordre	575 542 €
Opérations d'ordre	142 930 €	Opérations patrimoniales	54 360 €
Opérations patrimoniales	54 360 €		
TOTAL	3 559 979 €	TOTAL	3 749 778 €

Résultat : + 189 799 € (dont 150 000 € d'emprunt contractés en décembre 2019)



GLOSSAIRE

Voir p. 6



BUDGET PRIMITIF 2020 : DES INVESTISSEMENTS CONTRAINTS

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
RAR dépenses	93 935 €	RAR recettes	234 152 €
Ensemble des opérations	986 255 €	Subventions investissement	150 820 €
Dotations, fonds divers et réserves	77 732 €	Dotations, fonds divers et réserves	415 000 €
Subventions d'investissements	29 550 €	Opérations d'ordre	365 000 €
Emprunts et dettes assimilées	553 000 €	Virement depuis la section de fonctionnement	644 806 €
Opérations d'ordre	95 000 €	Excédent d'investissement reporté	25 694 €
TOTAL	1 835 473 €	TOTAL	1 835 473 €



LE COMMENTAIRE DE SÉBASTIEN GUILLON

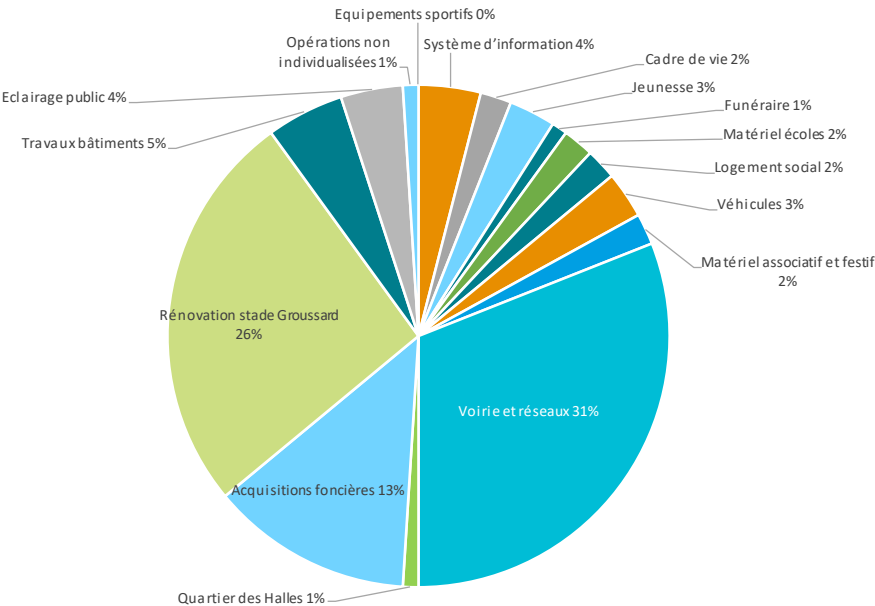
À la préparation du BP 2020, **près de 73 % des investissements étaient déjà engagés** par l'ancienne équipe municipale.

Les 27 % restants étaient liés à des **nécessités de services**.

La nouvelle équipe **n'a pu initier aucun projet**, faute de marge de manœuvre.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 : RÉPARTITION DES OPÉRATIONS



LA SYNTHÈSE DE SÉBASTIEN GUILLON

Alors que la Direction générale des Finances publiques des Deux-Sèvres prévient, dès 2017, que la situation financière de la Ville de La Crèche ne peut plus supporter d'emprunt supplémentaire, en 2019, ce ne sont pas moins d'1,35 M€ qui ont été empruntés, pour supporter un investissement (la restructuration du stade Groussard) qui ne profite qu'à une très faible partie de la population.

AUTOFINANCEMENT



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT 2009-2019

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio (en années)	6,2	7,1	16,1	12	10,43	10,72	13,4



En réintégrant les dépenses 2019 non mandatées, la capacité d'autofinancement passe à 250 680 €, soit une épargne nette de : 250 680 € - 500 430 € (capital remboursé en 2019) = - 249 750 €.

La capacité de désendettement est donc réellement de **24,09 ans**.

LE RATIO DE DÉSENDETTEMENT
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour **éteindre totalement sa dette** par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Ainsi, la capacité de désendettement pour l'année 2019 est de 13,40 années pour le compte administratif, en rapportant le montant du capital de la dette restant dû à l'épargne brute.

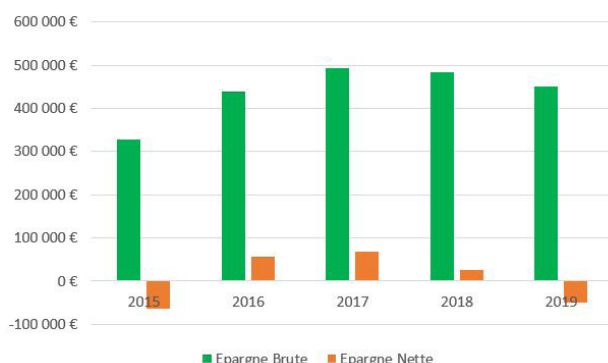
à savoir



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 2015-2019



L'épargne brute est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. L'épargne nette représente l'autofinancement disponible, une fois le remboursement du capital d'emprunts réalisé.



L'ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES

La Commune réussit à dégager de l'autofinancement brut. Sur l'exercice 2019, il est en recul du fait d'une augmentation plus appuyée des charges réelles.

Entre 2015 et 2018, la capacité d'autofinancement (CAF) brute réussit à couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt. Ce remboursement des annuités courantes, en constante hausse depuis 2018, n'est plus couvert par la CAF brute en 2019. La Commune est en situation d'insuffisance d'autofinancement net pour un montant de 49 512 €.

Source : analyse financière simplifiée 2019 - Trésorerie de Saint-Maixent-l'École.

GESTION DE LA DETTE



CHARGE DE LA DETTE DE 2018 À 2022

	Capital	Intérêts	Annuité
2018			
Hélianthe	45 143,29 €	26 741,53 €	71 884,82 €
Budget principal	458 511,74 €	153 005,96 €	611 517,70 €
2019			
Hélianthe	47 984,29 €	23 900,54 €	71 884,83 €
Budget principal	500 429,73 €	151 461,27 €	651 891,00 €
2020			
Hélianthe	51 004,08 €	20 880,74 €	71 884,82 €
Budget principal	552 238,02 €	148 528,36 €	700 766,38 €
2021			
Hélianthe	54 213,93 €	17 670,91 €	71 884,84 €
Budget principal	569 119,86 €	131 423,98 €	700 543,84 €
2022			
Hélianthe	57 625,77 €	14 259,06 €	71 884,83 €
Budget principal	529 120,07 €	114 342,24 €	643 462,31 €

Encours de la dette du budget principal au 1^{er} janvier 2020 :
6 040 580 €



L'ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES

En 2019, la Commune rembourse en totalité sa ligne de trésorerie de 1,25 M€ mais souscrit de nouveaux emprunts à hauteur de 1,35 M€.

Elle ne réussit pas à se désendetter au fil des exercices. Une révision de ses investissements à la baisse semble nécessaire pour limiter le recours à l'emprunt.

L'emprunt représente un montant de 236 € / habitant, contre 104 € pour la moyenne départementale.

Source : analyse financière simplifiée 2019 - Trésorerie de Saint-Maixent-l'École.



LA CONCLUSION DE SÉBASTIEN GUILLON : LA TRANSITION BUDGÉTAIRE, C'EST MAINTENANT !

Les signaux d'alarme, émis par la Direction générale des Finances publiques, n'ont pas été entendus. Pire, ils ont été ignorés et les charges se sont « envolées », sans que, par ailleurs, le rééquilibrage de la fiscalité locale soit mis en place, en amont d'investissements inconsidérés.

Notre équipe municipale s'attachera, durant les prochaines années, à rééquilibrer la situation.

Nous travaillons **4 pistes d'actions**, à savoir :

La frugalité des charges générales : une politique de recherche des coûts cachés des dépenses superflues a d'ores et déjà été engagée. Elle sera poursuivie sur les exercices suivants.

La renégociation de la dette : nous faisons face à une dette importante, avec des taux d'emprunts élevés. Nous tenterons, en prévision du budget 2021, de renégocier les principaux prêts les plus coûteux. **Objectif : -30 000 € / an d'intérêts d'emprunts.**

La revalorisation de la position de La Crèche : nous mènerons, avec nos collègues de la Communauté de Communes, une réflexion sur la revalorisation de l'Attribution de la compensation versée à la Commune.

Le rattrapage progressif de la fiscalité locale : par la mise en place d'un large débat public avec les Créchois et les Créchoises.

Vous nous avez élus sur un programme qui, compte tenu des finances de la Ville, sera difficile à atteindre en intégralité. Pour autant, nous mettrons tout en œuvre, dès ce début de mandat, pour pouvoir vous offrir les perspectives de transition démocratique, écologique et solidaire que vous souhaitez.

Retrouvez l'ensemble des **DOCUMENTS BUDGÉTAIRES** et **L'ANALYSE FINANCIÈRE COMPLETE** du Centre des finances publiques de Saint-Maixent-l'École sur le site **www.ville-lacrecche.fr**, rubrique Vie municipale > Les séances du Conseil Municipal.

à noter